

## **ARRETE N° 2021-5150 du 8 novembre 2021**

### **Portant nomination des membres du Comité de Protection des Personnes de Sud-Ouest et Outre-Mer II situé à Toulouse**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

- VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 1123-1 à L. 1123-14, et R. 1123-1 à R. 1123-26 ;
- VU l'ordonnance n° 2016-800 du 16 juin 2016 relative aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- VU le décret n°2021-301 du 19 mars 2021 modifiant certains articles du titre II du livre 1<sup>er</sup> de la première partie du code de la santé publique (partie réglementaire) relatif aux recherches impliquant la personne humaine ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes ;
- VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- VU l'instruction n° DGS/PP1/2021/125 du 11 juin 2021 relative au renouvellement des membres des comités de protection des personnes et à leur nomination par arrêté des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- VU l'appel à candidature diffusé par l'ARS Occitanie en date du 8 octobre 2021 pour siéger au sein des quatre Comités de Protection des Personnes de la région de l'Occitanie » ;
- VU les dossiers de candidature reçus par l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

---

## ARRETE

---

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés en qualité de membres du Comité de Protection des Personnes de « Sud-Ouest et outre-mer II » :

- **Premier collègue**

- Huit personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine, dont au moins quatre médecins et deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie :
  - **Dr Hugues TOLOU** - Médecin et conseiller scientifique
  - **Dr Marie-Noëlle CUFU** - Présidente du Comité de Recherche expert – Castres
  - **Dr Edmundo PEREIRA DE SOUZA NETO** - Médecin anesthésiste – réanimateur  
Centre Hospitalier de Montauban
  - **Dr Françoise MAUPAS SCHWALM** - Cardiologue, Médecin du sport
  - **Dr Sébastien LAMY** - Docteur en épidémiologie – méthodologiste - Institut Claudius Régaud – Toulouse
  - **M. Abdel-Kader BOULANOUAR** - Ingénieur de recherche – Epidémiologiste
  - **M. Ronald BARBARAS** - Chercheur en biologie
  - **Mme Françoise AURIOL** - Ingénieur de recherche clinique - Hôpital des enfants - Toulouse
  
- Deux médecins spécialistes de médecine générale
  - **Dr Vladimir DRUEL** – Médecin généraliste à Deyme
  - *Sera désignée ultérieurement*
  
- Deux pharmaciens hospitaliers
  - **Mme Elodie CIVADE** - Pôle Neurosciences & Pôle Céphalique - CHU Toulouse
  - **Mme Aline JAMMES** - Hôpitaux de Toulouse

- Deux auxiliaires médicaux :
  - **Mme Arianne BLAISE** - Infirmière – Oncologie médicale – Institut Claudius Régaud– Toulouse
  - **Mme Chantal LAURENS** - Infirmière – Cadre supérieur de santé - CHU de Toulouse
- **Second collègue**
  - Deux personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique
    - **Mme Véronique BOISSELIER** - Directrice d'établissement médico-social - Foyer d'accueil médicalisé Fonds Peyré – SAINT JEAN
    - **Professeur Bettina COUDERC** - Institut Claudius Regaud - IUCT- Oncopole de Toulouse
  - Quatre personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale
    - **Mme Hélène DELABAERE** - Psychologue spécialisée en Neuropsychologie et Gériatrie
    - **Mme Stéphanie IANNUZZI** – Psychologue
    - **Mme Anne-Marie BARRERE** - Assistante sociale retraitée
    - **Mme Béatrice BALLESTA** - Responsable régionale Qualité KORIAN
  - Quatre personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique
    - **Mme Marie-Emmanuelle KOPP-LASSERRE** - Avocate à la cour – Toulouse
    - **Mme Christine SAMALENS-COURONNE** - Avocat honoraire au barreau de Toulouse
    - **Mme Delphine REYNAUD-EYMARD** - Avocate – Toulouse
    - **Mme Noémie DUBRUEL** - Juriste en recherche clinique
  - Quatre représentants des associations agréées dans le domaine de la qualité de la santé et de la prise en charge des malades, conformément aux dispositions de l'article L. 1114-1
    - **Mme Marianne LESCOUZERES** - Représentante de l'association de lutte contre la drépanocytose 31 (DREPA 31)
    - **M. Gilles POIDEVIN** - Représentant de l'association familiale catholique à Toulouse (AFC Toulouse)

- **M. Michel MERCADIER** - Représentant de l'union régionale des associations familiales (URAF)
- *Sera désigné ultérieurement*

**Article 2 :** Le mandat des membres du Comité de Protection des Personnes est de 3 ans à compter du 15 novembre 2021.

**Article 3 :** Les membres peuvent être membres d'un autre comité de protection des personnes ou participer en tant que de besoin à une session d'un autre comité de protection des personnes .

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié aux membres ci-avant nommés.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 6 :** Le Directeur des Droits des usagers et des affaires juridiques (DUAJ) de l'Agence Régionale de santé Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Occitanie.

Montpellier, le 8 novembre 2021

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé



Pierre RICORDEAU